

A M B A S S A D E D U T O G O

Mission Permanente

auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

OHCHR REGISTRY

21 SEP 2012

N° 169/MPT/GE/NMK/AD/12 *NP*

Recepiens : *SPT*.....
.....
.....

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Haut Commissariat aux droits de l'homme (Sous-Comité pour la prévention de la torture) et a l'honneur de lui notifier la décision du Gouvernement togolais de désigner la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) pour jouer le rôle de mécanisme de prévention de la torture, en application des dispositions du Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 2002 et ratifié par le Togo le 20 juillet 2010.

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat du Haut Commissariat aux droits de l'homme, les assurances de sa haute considération. *NP*



Genève, le 19 septembre 2012

**Secrétariat du Haut Commissariat
des Nations Unies aux droits de l'homme
(Comité contre la torture)
Palais Wilson
Pâquis n° 2**

67-69, Rue de Lausanne
1202 Genève (Suisse)

Tél : 022 566 83 00
Fax : 022 566 83 05 / 022 731 89 03
E-mail : info@mission-togo.ch
www.ambassadedutogo.ch